

Demande de séjour pour parent étranger (RD Congo)

Par beleza78, le 30/11/2012 à 15:45

Bonjour,

Je suis française et je voudrai faire venir ma mère en France avec un visa long séjour "ascendant à charge".

Le problème est que d'après le consulat de France du pays où réside ma mère, la demande de visas long séjour se fait uniquement pour un regroupement familial ou le travail. Si je veux faire venir ma mère, je dois faire une demande de visa court séjour. Je ne comprend pas pourquoi étant française, je n'ai pas les même droits que les autres français ayant la même situation que moi.

Comment puis-je faire valoir ce droit au près du consulat?

Pour info, ma mère réside en R.D. Congo.

Merci de bien vouloir éclairer ma lanterne